

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 19 DECEMBRE 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, Mlle PRIEUR, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. ORGOGOZO, M. REIFFERS, M. SIRE, M. Le Recteur.

Etait excusé : M. GIRON.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

II - BUDGET 2009

M. BAUDORRE présente le contexte général de préparation du budget 2009 et la procédure qui a été suivie.

Le Conseil d'Administration a d'abord largement approuvé, en octobre, après le débat d'orientation budgétaire, une lettre de cadrage. Cette lettre a été le document de travail qui a permis l'élaboration du budget 2009 en novembre. Cette lettre de cadrage comprenait trois chapitres principaux :

- les éléments de contexte, notamment nationaux, qui sont devenus ces derniers jours très importants,
- les grandes orientations politiques et budgétaires,
- et enfin la méthode et le calendrier.

Le budget a été bâti en prenant en compte l'ensemble des recettes connues, notamment en intégrant le contrat quadriennal et le plan Licence. Le dialogue de gestion avec l'ensemble des composantes a également été renforcé et a permis de mieux appréhender les besoins. Ce budget a aussi été bâti en prenant en compte la réglementation relative aux reports. En effet, jusque-là, l'université avait pris l'habitude de présenter un budget initial minoré et de recourir à des DBM qui, même si elles étaient peu nombreuses, étaient d'un montant très important. Cette pratique entraînait un décalage important entre le

budget initial et la réalité de l'exercice budgétaire. Ce décalage nous a été reproché par la Chambre Régionale des Comptes mais aussi par l'Inspection Générale et la Trésorerie Générale. Dorénavant, l'élaboration du budget se fait de manière plus sincère en intégrant les reports clairement identifiés qui correspondent à des actions connues et ce dès le budget primitif avec un prélèvement sur le fond de roulement. Il ne s'agit plus d'une politique d'avance sur reports mais de la prise en compte du montant des réserves accumulées en liaison avec les besoins exprimés et les actions prévues. Dans le prélèvement sur le fonds de roulement, il convient de séparer ce qui relève du fonds de roulement fléché, et qui est donc obligatoirement reporté, et les véritables réserves de l'université. Grâce à cette nouvelle méthode, le budget primitif 2009 est plus proche de la réalité.

M. BAUDORRE indique également qu'un dialogue de gestion a été mis en place avec les instituts, les UFR, les UMR et les services. Ce travail a permis d'élaborer le plan de charge de chacun, de préciser les recettes, d'apprécier les besoins récurrents et de lister les nouvelles actions à mener. Ce dialogue a conduit à rendre des arbitrages en liaison avec la lettre de cadrage. Il a fallu en effet, notamment, couvrir le manque à gagner lié aux droits Sports et Culture qui sont devenus facultatifs.

Le refus de vote des statuts par le Conseil d'Administration du 7 novembre a conduit à revenir à un fonctionnement par UFR et à ne pas prendre en compte les projets de regroupement de services prévus.

S'agissant de l'IUT, l'engagement a été pris, face aux légitimes inquiétudes qui se sont manifestées, de maintenir la DGF à l'identique et d'essayer avec l'IUT de bâtir le meilleur budget possible pour trouver des solutions aux difficultés financières récurrentes.

Ce même souci de faire face aux difficultés a été appliqué pour la préparation du budget de l'IJBA, du DAPS et du SCD.

Après cette période d'échange et d'élaboration du budget, chaque composante a saisi directement son budget sur le nouveau module de gestion financière et comptable JEFYCO dans le cadre des actions de formation. Puis l'agence comptable a procédé à la consolidation et au contrôle de l'équilibre.

Il convient de noter que la totalité des composantes de l'université ont adopté leur budget.

Le projet de budget a été présenté la semaine dernière à la commission des Moyens.

Mais, entre-temps, l'université a été informée de la dotation qui lui était attribuée par le Ministère. Ces annonces nous ont conduit à réunir une deuxième commission des Moyens en séance extraordinaire, il y a trois jours, afin de lui présenter les informations reçues du Ministère.

En effet, le contexte national pèse de manière très forte sur la préparation de ce budget. Jusqu'à très récemment, aucune information n'avait été donnée permettant de préparer le budget, si ce n'est que les dotations seraient globalisées. Parallèlement, pour les ressources propres de l'université, le constat avait été fait d'une baisse qui touche les droits d'inscription, en lien avec la baisse des effectifs, les droits Sports et les droits Cultures devenus facultatifs et les frais de dossiers qui ont été supprimés par le Conseil d'Administration. On savait également que le plan Licence serait en forte augmentation. La notification des moyens accordés à l'université pour le budget 2009 a été tardive et imprécise. Une première notification a eu lieu le 4 décembre. Elle faisait état d'une augmentation générale de la dotation de 8.3 %. Mais cette augmentation ne porte en réalité que sur le plan Licence. Il était par ailleurs impossible, en l'absence d'informations précises, de faire une analyse de la dotation. On apprenait en effet que les PEDR et les allocations de

recherche étaient intégrées au budget car elles devaient être, à une date inconnue, payées sur le budget de l'université. Dans ces conditions il était très difficile d'analyser la réalité des moyens accordés à l'université et l'on pouvait être légitimement inquiet à ce sujet. Il a fallu demander au Ministère les informations sur la méthode de calcul. Celle-ci nous est parvenue hier. Nous sommes maintenant en mesure de pouvoir faire une analyse détaillée des chiffres utilisés par le Ministère pour calculer notre dotation. Cette analyse permet de constater que la DGF de l'université est la même que celle de l'an dernier. Alors qu'une nouvelle méthode de calcul, la méthode SYMPA, a été mise en place, on peut s'étonner qu'elle conduise pour notre université au maintien au centime près de la DGF. La dotation annoncée pour le contrat quadriennal correspond à ce que nous attendions, déduction faite des bourses de mobilité qui ont été transférées l'année dernière au CROUS. L'augmentation constatée de la dotation 2009 correspond donc au plan Licence et à l'estimation faite par le Ministère des nouvelles charges induites par la prise en compte de la PEDR et des allocations de recherche. A ces deux exceptions près, notre dotation est semblable alors que nos besoins en fonctionnement augmentent. Les informations données par le Ministère indiquent également, pour 2010 et 2011, une augmentation qui toucherait la DGF et le plan Licence.

Enfin, s'agissant des emplois, au titre de 2009, le solde est égal à zéro. Il sera de + 2 pour 2010 et de + 2 pour 2011.

Enfin, et pour être tout à fait complet, on a appris hier que l'université serait également dotée d'un crédit de 200 000 € au titre de la mise en sécurité.

En conclusion, il convient de relativiser l'augmentation annoncée de 8.3 % qui ne concerne que le plan Licence. La DGF est reconduite à l'identique alors que les charges sont en augmentation et les ressources propres de l'université en baisse.

Mme DINCLAUX souligne qu'effectivement les négociations entre l'université et l'IUT se sont bien passées. Elle ne souhaiterait pas que l'on ait une vision trop négative de l'IUT par rapport à sa situation financière. L'IUT est une institution dynamique dont les difficultés financières sont apparues lorsqu'il a perdu son autonomie par rapport au contrat quadriennal. En effet, depuis quelques années, la dotation « contrat » doit être négociée avec l'université car elle n'est plus différenciée. Cette négociation a entraîné pour l'IUT une baisse de ses recettes. Et c'est au regard de ce qui s'est passé pour le contrat quadriennal qu'il faut analyser et comprendre les inquiétudes actuelles manifestées par les IUT par rapport à l'abandon de leurs DGF fléchées.

M. PORTINE s'interroge sur la façon dont va se passer le transfert de la gestion des PEDR et des allocations de recherche et se demande comment le Ministère va apprécier réellement les besoins.

Le Président estime que la gestion des PEDR est une question sensible et compliquée et annonce qu'il va constituer, dès la rentrée du mois de janvier, une commission pour réfléchir sur les conditions de cette gestion et sur les nouvelles modalités d'attribution.

M. PEBARTHE indique que le Conseil d'Administration doit aujourd'hui se prononcer sur le budget de l'année 2009. La première question à se poser est celle de la réalité de la hausse de la dotation. On nous annonce en effet une hausse de 8.3 % et un solde de créations-suppressions de postes égal à zéro. Mais il faut replacer tous ces chiffres dans le cadre national. Le Ministère annonce une hausse de plus de 15 % pour les budgets des universités. Si on regarde uniquement les universités de lettres et sciences humaines, la hausse est de 8.1 %. Pour les postes, les suppressions au niveau national sont de 200 emplois, les universités de lettres et de sciences humaines ayant à rendre 28 emplois. Au

premier abord, on pourrait donc penser que notre université connaît une situation plus favorable que la moyenne. Mais, comme on l'a vu, la hausse concerne uniquement le plan licence et les nouvelles charges. En euros constants, on s'aperçoit que la DGF est en fait en baisse.

L'intégration de la PEDR est faite à partir de la situation actuelle. On part donc d'une situation figée qui ne va laisser aucune marge de manœuvre. Les futures PEDR devront donc être attribuées en fonction des crédits disponibles et non en fonction des dossiers. Comment faire une réelle modulation des primes avec une dotation constante ? On voit progressivement apparaître les pièges de la loi LRU : concurrence entre universités, entre personnels (primes, services), entre titulaires et contractuels. Indépendamment du vote du budget lui-même, la dotation accordée à l'université de Bordeaux 3 n'est pas satisfaisante, comme elle ne l'est pas pour l'ensemble des universités françaises. Il faut réfléchir à la mobilisation et dénoncer un engagement factice de l'Etat pour l'enseignement et la recherche. On peut légitimement avoir des inquiétudes pour l'avenir des universités qui n'auront pas les moyens d'assurer leurs missions de service public, de production des savoirs et de mise à disposition auprès du plus grand nombre.

M. LOQUAY constate que comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'inflation n'est même pas prise en compte pour l'évaluation des dotations.

M. CHUPIN estime que le Conseil d'Administration est autonome et n'a pas à s'occuper des autres établissements. L'université a une véritable autonomie de gestion et de réflexion. Le budget présenté aujourd'hui est un budget qui a été discuté et qui est bien calibré. La dotation est en hausse et il y a pour le plan licence une avancée considérable qui va correspondre à des actions précises.

M. BRUN souligne qu'il ne s'agit pas de critiquer le travail qui a été fait localement et dans des conditions difficiles compte tenu des notifications tardives. Mais le problème qui se pose et qui est fondamental c'est celui du montant de la DGF. L'essentiel des ressources de notre université provient de l'État car nous sommes une université publique et nous l'espérons pour longtemps. Il indique que c'est pour cette raison qu'il propose une motion au vote du conseil. Il convient en effet de ne pas confondre le vote du budget, qui est un moment important et symbolique mais qui ne porte pas sur la DGF, et la réalité des moyens accordés à l'université. Mais cela n'empêche pas qu'il faut émettre un signe fort pour marquer nos réserves face à des charges qui augmentent et à des recettes qui stagnent.

Il estime, comme le Président l'a indiqué, que la question de la PEDR est un sujet sensible notamment pour les PR. Auparavant les conflits étaient arbitrés à Paris par des experts. Dorénavant ce sera le rôle de l'université et cela peut toucher toute l'atmosphère de l'université. Il se réjouit de la création annoncée d'une commission chargée d'examiner cette question.

M. RICHARD souhaite que l'on ne se trompe pas de combat. Certes la question de la PEDR est une question sensible mais d'un point de vue quantitatif ce n'est pas la partie la plus importante du budget.

Mme DUPAU présente ensuite un diaporama explicitant les principaux éléments du budget 2009.

- **Le budget du SIGDU** : c'est un budget stable par rapport à 2008 qui présente des dépenses de fonctionnement en légère baisse et des dépenses d'investissement en légère augmentation. Au total, le budget du SIGDU s'élève à 743 394 €

- **Le budget de l'université** : l'équilibre général du budget est atteint grâce à la capacité d'autofinancement pour un montant de 780 504 € et un prélèvement sur fond de roulement de 6 114 802 €. Au total le budget de l'université s'élève à 30 701 110 €.

Elle indique que c'est la première fois que le budget primitif de l'université dépasse les 30 millions d'euros. La prise en compte des reports dès le budget primitif explique ce chiffre qui va entraîner de fait une diminution du montant des DBM.

Elle revient également sur la nouveauté que semble constituer le prélèvement sur le fonds de roulement. En fait ce n'est pas le phénomène qui est nouveau mais sa présentation. Auparavant, dans le cadre du logiciel NABUCO, lorsque l'on faisait des avances sur reports, ce qui constitue en fait un prélèvement sur le fonds de roulement, cela apparaissait comme une recette de fonctionnement. Aujourd'hui la mise en place de la nouvelle réglementation comptable et du nouveau logiciel comptable JEFYCO transforme ces recettes de fonctionnement en prélèvement sur le fonds de roulement. Mais les sommes sont tout à fait semblables à ce qui se faisait auparavant avec le budget primitif et les DBM et le budget est plus proche de la réalité et des besoins.

Elle rappelle qu'il convient de séparer dans le prélèvement sur le fonds de roulement ce qui relève des crédits fléchés obligatoirement reportables comme le plan Licence, les crédits de la recherche, les crédits immobiliers ou le contrat quadriennal, et ce qui correspond au prélèvement sur les réserves qui doit en tout état de cause respecter la règle de la limite de 10 % par rapport à la dotation de l'année, ce qui est tout à fait le cas.

Au total, elle indique que le budget de l'université augmente de 7,13 %.

Le Président remercie Mme DUPAU pour la clarté de ses explications. Plusieurs membres du conseil se joignent à ces remerciements.

En réponse à une question de M. RICHARD, Mme DUPAU précise que le fonds de roulement est constitué de l'ensemble des réserves de l'université cumulée depuis l'origine et qu'il est alimenté chaque année par l'excédent des recettes de fonctionnement. L'observation du fonctionnement de l'établissement montre que la totalité du budget n'est pas consommée et que d'une année sur l'autre les réserves sont maintenues. Bien évidemment, il y a des explications tout à fait recevables pour cette non consommation, notamment l'existence de projets pluriannuels.

M. BAUDORRE indique que l'on aurait pu préparer le budget 2009 sur la base d'une diminution des dépenses pour correspondre à la diminution des recettes mais, compte tenu de l'existence des réserves constatées chaque année au moment du bilan de l'exercice budgétaire, il a été décidé de présenter un budget en déséquilibre maîtrisé afin d'éviter le recours au prélèvement sur les réserves en cours d'année à travers des décisions budgétaires modificatives.

M. RICHARD demande si les crédits attribués au plan Licence et qui sont les seuls en augmentation vont rester fléchés pour cette action.

M. BAUDORRE souligne qu'il s'agit là d'une réflexion de fond. L'université avait anticipé la mise en place du plan Licence en créant un appel à projets pédagogiques dans le cadre du contrat quadriennal. La mise en place du plan Licence permet de récupérer ces crédits du contrat pour les orienter dans d'autres directions. Mais il faudra également dorénavant réfléchir à toutes les dépenses qui concourent à l'objectif de mieux réussir en

licence et qui pourraient être, par conséquent, financées sur le plan Licence : donner un meilleur accès à la documentation, mettre en place un meilleur équipement des salles, par exemple. Il va bien falloir constater que l'on va se heurter à des limites en matière d'heures complémentaires et il va falloir apprendre à utiliser, de manière beaucoup plus ouverte, les crédits accordés au titre du plan Licence.

Le Président précise qu'il y a une volonté nationale autour du plan licence qui doit servir à améliorer les conditions de travail et de réussite des étudiants mais il va falloir revoir notre organisation du plan Licence et revoir les modalités pédagogiques.

En réponse à une question de M. DELMOLY relative aux placements financiers, Mme DUPAU rappelle qu'en tant qu'établissement public, l'université n'a pas le libre choix de ses placements. L'essentiel des placements sont des sicav monétaires à court terme. L'université n'a la possibilité de placer qu'à hauteur de 8 à 9 millions d'euros sur une seule année, ce qui lui rapporte environ 300 000 € d'intérêt. Ces placements sont faits dans le cadre d'une convention de gestion signée avec la Trésorerie Générale qui est le banquier de l'université. Cette convention de gestion permet une réactivité très forte et un suivi précis de notre trésorerie.

En réponse à une question de M. BRUN relative aux moyens prévus pour les travaux liés à la poursuite du schéma de réforme, M. BAUDORRE souligne que ces questions ont été examinées avec le service Logistique et le service du Patrimoine. Il convient de séparer les petits travaux pour des aménagements provisoires, qui peuvent être réalisés par le service du Patrimoine sur son budget annuel, des travaux de plus grande ampleur qui sont prévus dans le Contrat de projet État/Région et dans le Plan Campus. Les sommes correspondant à ces deux financements ne sont pas inscrites au budget de l'université puisqu'elles ne seront pas gérées par l'université directement. Les dossiers sont suivis avec le Rectorat. D'ores et déjà, ont été prévus, pour l'année 2009, les crédits nécessaires aux études pour la Maison Internationale des Langues et Cultures et pour la mise en sécurité des bâtiments H à M.

Le Président soumet au vote du conseil la motion proposée par M. BRUN.

Un débat s'engage avec plusieurs membres du conseil (M. GOZE, M. PORTINE, M. SIRE, M. JOLY, M. BRUN) qui proposent des modifications par rapport à quelques termes utilisés dans le texte.

M. GOZE indique, au nom de la liste Montaigne 2012, qu'il est prêt à voter ce texte.

M. CHUPIN a du mal à comprendre le sens de cette motion. Le budget de l'université est en hausse, un plan d'activités est prévu et va se dérouler en 2009. Il estime que ce qui est proposé est plutôt de l'ordre du slogan, de la demande de « toujours plus de moyens » alors même que la dotation de l'université, et notamment le plan Licence, connaît une hausse significative.

M. PEBARTHE remercie M. CHUPIN de son intervention qui a le mérite de montrer l'opinion correspondant à la politique de communication mise en place par le Ministère. En effet, le Ministère annonce une augmentation des dotations mais il a bien été démontré qu'en fait cette augmentation ne correspond pas à l'augmentation des charges et que le budget 2009 attribué aux universités est en baisse, en euros constants, par rapport à celui de 2008, exception faite du plan Licence. Beaucoup de membres des communautés universitaires

partagent ses inquiétudes et la CPU s'est abstenue au moment du vote de ces dotations au CNESER. Il y a là un véritable problème général posé pour le devenir des universités françaises et l'État, contrairement à ce qu'il dit, ne met pas suffisamment d'argent ni de postes dans les universités.

M. ORGOGOZO estime qu'il s'agit d'une motion claire et pertinente. L'État n'a pas pris conscience de l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche et de sa sous dotation. Il y a une position officielle contradictoire entre le discours officiel et la faible implication budgétaire.

M. PORTINE attire l'attention sur les problèmes posés par le plan Licence. Dans un premier temps, on peut penser que l'augmentation de cette dotation est une bonne chose mais les charges supplémentaires entraînent des besoins en enseignants. Or le choix fait par le Ministère n'est pas la création de postes mais l'augmentation annuelle des dotations chaque année, ce qui va entraîner le recours accru aux chargés de cours et des difficultés de fonctionnement, notamment en salles, qui sont sous-estimées.

M. HOYAUX indique que c'est la raison pour laquelle il avait voté contre les projets présentés au titre du plan Licence même si lui-même était porteur de projet. L'augmentation des charges pour les enseignants est de plus en plus importante et ne peut plus être assumée. Le nouveau décret sur le statut des enseignants-chercheurs va permettre de leur donner plus d'heures d'enseignement au détriment de la recherche et ces nouvelles heures seront incorporées dans les services. Le Ministère va pouvoir réaliser des économies et ne se rend pas compte qu'en diminuant la recherche on diminuera aussi le niveau des formations.

Le Président estime que là encore il va falloir trouver les modalités d'application de tous ces nouveaux textes dans le cadre de notre culture propre afin d'éviter l'arbitraire présidentiel. Il faut se donner des règles de conduite validées par tout le monde.

Après diverses corrections, la motion suivante est proposée par le Président au vote du conseil :

« Le Conseil d'Administration de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, après en avoir pris connaissance, constate que l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2009 n'est pas à la hauteur, ni de ses ambitions, ni de ses besoins. Le montant de la DGF accordée est d'autre part présenté dans une opacité absolue et un manque de sincérité qui interdisent toute lisibilité sur le budget réel de l'établissement.

Il regrette vivement que les engagements du gouvernement faisant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche un axe essentiel de sa politique, notamment l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée au niveau Licence, ne se traduisent pas en actes concrets. Il note avec inquiétude que cette dotation ne permettra pas à l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 d'assurer convenablement ses charges et ses missions ce qui a déjà été dénoncé à l'échelle de plusieurs universités et par les syndicats siégeant au CNESER le 15 décembre dernier.

Il dénonce cette dotation en trompe l'œil qui aggrave l'inquiétude accentuée par le contexte économique et social qui nécessiterait un véritable investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Il demande à l'Etat une révision à la hausse de l'ensemble des dotations affectées aux universités françaises de manière à ce que les actes soient mis en conformité avec les paroles faisant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une priorité. Le Conseil d'Administration de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 réclame donc un véritable réinvestissement dans l'enseignement supérieur et la recherche et l'augmentation de sa propre DGF pour faire face à ses obligations et permettre la réussite des étudiants de Bordeaux -, réussite qui est l'objectif essentiel de l'ensemble de ses personnels.

Le Conseil d'administration de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3 tient à profiter du vote du budget 2009 pour faire part de ses inquiétudes les plus vives ».

Le Conseil d'Administration approuve par 26 voix pour et une voix contre cette motion.

Le Président, après avoir constaté que le quorum physique est atteint avec 22 personnes présentes et cinq personnes représentées, soumet ensuite au vote du conseil les projets de budget 2009.

Le Conseil d'Administration approuve par 27 voix pour le projet de budget 2009 du SIGDU.

Le Conseil d'Administration approuve par 25 voix pour et 2 voix contre le projet de budget 2009 de l'université.

III - QUESTIONS DIVERSES

➤ SIGNATURE DE CONVENTION

Le Président présente la Convention avec Aquitaine Valo.

M. BAUDORRE précise que la structure Aquitaine Valo, qui regroupe l'ensemble des établissements du PRES ainsi que l'université de Pau, est soutenue par un projet ANR et par le Conseil Régional et qu'elle souhaite développer la dimension SHS de son projet. À ce titre, le financement d'un poste de chargé d'affaires SHS sera supporté, pour moitié par le Conseil Régional et pour moitié par les autres universités. Il s'agira de faire un état des lieux. Les prélèvements ne se feront que sur les contrats de valorisation.

Pour l'instant, aucun contrat de l'université ni aucun personnel ne sont concernés par l'application de cette convention.

Le Conseil d'Administration autorise, par 27 voix pour, le Président à signer la convention avec Aquitaine Valo.

➤ DECLARATION DU PRESIDENT

Le Président, en tenant compte de ce qui s'est passé et des décisions qui ont été prises par le Conseil d'Administration, mais aussi en tenant compte de la dynamique du PRES et de la dimension nationale de certaines questions, tient à revenir sur trois dossiers qui lui paraissent importants :

La réforme des structures et des modes de fonctionnement de l'université qui a été stoppée par le vote du Conseil d'Administration du 7 novembre. Le Président considère que ce vote qui a repoussé la réforme des statuts a marqué un temps d'arrêt dans la mise en place d'un long processus mais que celui-ci doit être mené à son terme. Il souhaite que la réforme administrative entre en vigueur au 1er septembre 2009. Il constate une démobilisation partielle. Cette pause peut être perçue par certains comme salutaire mais il ne doit s'agir que d'une pause. Ce dossier doit être repris dès la rentrée et l'étude de faisabilité poursuivie pour une mise en place au 1er septembre 2009. Il reste à définir de quelle manière.

Le Conseil d'Administration a cru bon de repousser également l'entrée de l'université dans les nouvelles compétences qui avait été envisagée au 1er janvier 2009, le rapport de l'Inspection Générale ayant montré que l'on était techniquement prêt. Là encore, il doit s'agir d'une pause qui a permis de mieux réfléchir mais il est évident que notre université doit rentrer dans cette autonomie comme devront le faire d'ailleurs toutes les universités françaises. Les trois autres universités bordelaises espèrent entrer le 1er janvier 2010. Le Président souhaite également que le Conseil d'Administration revisite ce dossier et que soit proposée, très vite, l'entrée de notre université dans l'autonomie au 1er janvier 2010 avec les autres universités bordelaises.

Enfin, le Président revient sur la question du Master unique d'enseignement. Il s'est créé une situation ambiguë, complexe et inquiétante au sein de notre université, au sein du PRES avec des divergences entre les établissements et à l'échelle nationale. Un certain nombre d'universités ont manifesté leur inquiétude en refusant de présenter les maquettes. Un seul souci doit nous guider : l'intérêt de nos étudiants mais aussi celui de nos enseignants et de notre établissement. C'est la raison pour laquelle le Président annonce qu'il réunira, à la rentrée, l'assemblée des trois conseils sur cette question puis deux jours après un Conseil d'Administration extraordinaire qui aura à se prononcer sur la position de l'université : soit un Master unique avec une maquette commune au sein du PRES ou bien une position particulière. Quelle que soit la décision prise par le conseil, le Président s'y conformera.

M. PEBARTHE revient sur le dernier point évoqué par le Président. La question n'est pas de savoir si Bordeaux 3 a une attitude différente des autres établissements d'Aquitaine mais si notre université souhaite participer à un mouvement national d'opposition à cette réforme. Le contexte d'opposition devient croissant. De nombreuses universités ont voté le boycott des maquettes. La situation est effectivement difficile avec des oppositions entre les collègues et les équipes présidentielles et les PRES mais aussi des oppositions entre collègues eux-mêmes.

Dans notre université, les UFR d'Histoire, Philosophie, Etudes ibériques, Géographie et Etudes germaniques ont voté des mentions appelant au boycott des maquettes. L'UFR de Lettres a signé « l'appel du 8 novembre » qui est un texte d'opposition à la réforme. La position de Bordeaux 3 est donc déjà en train de se dessiner. C'est une opposition croissante sur la forme. Beaucoup de collègues dénoncent l'urgence de cette réforme que rien ne justifie. Ils s'interrogent sur la qualité de la formation dispensée dans ces nouveaux masters où il est demandé de garantir une initiation à la recherche en même temps que la production d'un mémoire, la préparation d'un concours et la participation à plus de 10 semaines de stage sur les deux années de Master. Les conséquences de cette réforme pour les masters recherche en SHS sont catastrophiques. Les conséquences pour les étudiants, à qui l'on demande une nouvelle année de formation non financée, sont aussi catastrophiques. Enfin, il faut s'interroger sur les conséquences pour les futurs élèves de ces enseignants qui auront suivi une formation avec une baisse massive du contenu disciplinaire.

Cette réforme pose question à la société tout entière. Elle s'en prend à la recherche et à l'éducation nationale et c'est un nouveau coup porté à la République et à ses missions.

En réponse à une demande de précisions de M. POLI sur la réforme interne, le Président précise que l'assemblée des trois conseils ne sera réunie que pour traiter de la question de la maîtrise des enseignements.

Mme BOULERIE fait part d'une rumeur qui circule selon laquelle aurait été signée au PRES une convention instaurant un master unique avec l'IUFM.

Le Président dément formellement toute signature d'une maquette de quelque nature que ce soit.

M. LAÜGT indique également qu'aucun engagement n'a été pris par l'université et pense que cette rumeur est née suite à un courrier envoyé directement par l'IUFM à certains collègues. Il a fait part au directeur de l'IUFM de son étonnement et de sa désapprobation vis-à-vis de telles pratiques. Il se réjouit que le Conseil d'Administration de l'université soit appelé à adopter une position sur ce sujet.

M. RICHARD se réjouit également de la tenue d'un congrès pour traiter la question du Master d'enseignement mais trouve cette réunion trop tardive. Cela fait plus d'un mois que la plupart des universités se sont engagées dans un processus d'opposition à la réforme et il est temps de mettre un terme à toutes ces rumeurs et de trouver une position commune. Il annonce que, pour sa part, et avec d'autres collègues, ils sont déjà en train de réfléchir à des modalités d'action pendant la période des examens.

En réponse à une question de M. BRUN sur les modalités de relance du processus de réforme interne, le Président indique qu'il demandera au comité de pilotage de préciser un nouveau calendrier et un échéancier permettant la reprise du processus.

M. ORGOGOZO souhaite soutenir les propos du Président sur la question de l'autonomie des universités. Les trois autres universités bordelaises sont effectivement en train de se mettre en état de marche et il serait tout à fait important que l'ensemble des universités bordelaises accède aux compétences élargies à la même date.

Le Président indique au Conseil d'Administration qu'il envisage, si celui-ci n'émet pas d'opposition, d'inviter à l'assemblée des trois conseils, qui traitera de la question des Masters d'enseignement, le vice-président CEVU de Bordeaux 4 qui coordonne la commission constituée par le PRES sur ce sujet et le directeur de l'IUFM.

Le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le Président,

SINGARAVÉLOU